



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 60 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement : participation
des femmes au développement**

Participation des femmes au développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 60/210 de l'Assemblée générale, le présent rapport porte sur les mesures prises en application de la résolution, y compris en ce qui concerne la participation accrue des femmes aux organes de décision gouvernementaux et son incidence sur l'élimination de la pauvreté. Les recommandations figurant dans le présent rapport sont soumises à l'examen de l'Assemblée générale.

* A/62/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Pauvreté chez les femmes : tendances mondiales	3
III. Renforcer la participation des femmes au développement et à la lutte contre la pauvreté	5
A. Politiques et stratégies en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté . .	6
B. La participation des femmes à la prise de décisions publique et son incidence sur la lutte contre la pauvreté	14
IV. Conclusions et recommandations	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 60/210, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'égalité entre les sexes revêtait une importance fondamentale pour la réalisation d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, et pour l'élimination de la pauvreté, et que les investissements réalisés en vue d'améliorer la condition de la femme et de la jeune fille avaient un effet multiplicateur. Elle s'est déclarée également préoccupée par le fait que les femmes prenaient une part insuffisante aux décisions politiques et économiques et a souligné qu'il importait d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de toutes les politiques et de tous les programmes.

2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport sur les mesures prises en application de la résolution 60/210, y compris en ce qui concerne la participation accrue des femmes aux organes de décision gouvernementaux et son incidence sur l'élimination de la pauvreté. Le présent rapport donne suite à cette demande. Il a pu être établi grâce aux communications que les États Membres ont été invités par note verbale à fournir et à celles reçues des organismes des Nations Unies¹.

II. Pauvreté chez les femmes : tendances mondiales

3. D'après les tendances mondiales, la pauvreté est nettement en recul depuis 1990². Il est largement admis que la pauvreté constitue une question complexe et pluridimensionnelle, mais elle se mesure principalement au moyen des données sur les revenus et les dépenses recueillies dans le cadre d'enquêtes sur les ménages. Ces données ne permettent pas, à elles seules, de comprendre l'incidence et les répercussions différentes de la pauvreté sur les femmes et sur les hommes, dans la mesure où elles ne tiennent pas compte de la dynamique du ménage, telle que la répartition de la nourriture, des revenus et des activités non rémunérées, et peut amener à sous-estimer le niveau de pauvreté des femmes, notamment de celles qui vivent dans des foyers non défavorisés³. Pour appréhender de façon plus précise la

¹ Des communications ont été reçues des pays suivants : Algérie, Allemagne, Bangladesh, Bélarus, Belize, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Égypte, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Iraq, Italie, Liban, Monaco, Monténégro, Pérou, Portugal, Qatar, République tchèque, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Yémen. Les entités suivantes ont contribué à l'établissement du présent rapport : le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international CNUCED/Organisation mondiale du commerce (OMC), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale.

² Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2007* (New York, 2007).

³ *The World's Women 2005: Progress in Statistics* (Les femmes dans le monde en 2005 : les progrès de la statistique), publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.XVII.7.

dimension féminine de la pauvreté, il importe de disposer de concepts, d'instruments et de méthodes qui prennent en compte la situation de la femme.

4. Même si les données sur la pauvreté ventilées par sexe ne sont pas systématiquement analysées et communiquées au niveau national, il semble largement établi que les femmes et les filles constituent la majorité des pauvres de la planète⁴. En 1995, le Programme d'action de Beijing reconnaissait que le nombre des femmes vivant dans la pauvreté avait augmenté plus rapidement que celui des hommes, surtout dans les pays en développement et dans les pays en transition. Cette tendance persiste dans de nombreux pays, où de plus en plus de femmes connaissent la pauvreté. En revanche, dans d'autres pays, la pauvreté féminine a reculé, comme au Chili, par exemple où elle est passée de 39,3 % en 1990 à 14,3 % en 2006, même si elle est restée plus élevée que la pauvreté masculine, qui est passée de 37,9 % en 1990 à 13 % en 2006⁵.

5. La vulnérabilité des femmes face à la pauvreté tient à un certain nombre de facteurs : l'inégalité d'accès aux ressources productives; le parti pris sexiste en ce qui concerne les lois sur la propriété et la successibilité; le manque d'accès à l'éducation et aux services de soutien; la faible participation à la prise de décisions; le manque de temps dû au partage inégal des responsabilités familiales et professionnelles; et la répartition inégale des ressources au sein de la famille. Il en résulte, entre autres, des taux de malnutrition et d'anémie plus élevés chez les femmes et les filles dans une famille, par rapport aux hommes et aux garçons de la même famille⁶.

6. Les préjugés sexistes sur le marché du travail et l'absence de contrôle sur le travail et les revenus sont également des facteurs qui contribuent fortement à rendre les femmes vulnérables face à la pauvreté. Il est prouvé que lorsque les femmes travaillent en dehors du foyer, elles gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes⁷. Les femmes sont également plus susceptibles d'occuper des emplois précaires, mal rémunérés, pratiquement sans sécurité financière et assortis de peu d'avantages sociaux, quand il en existe⁷. Dans le secteur non structuré de l'économie, les femmes occupent essentiellement des emplois mal rémunérés ou dont les revenus sont instables⁸.

7. Du fait des inégalités sur le marché du travail ainsi que des charges ménagères excessives qui reposent sur elles, les femmes ne sont pas autonomes sur le plan économique et n'ont pas d'influence sur les décisions économiques prises par les ménages. Il importe de prendre en compte ce type de dynamique au sein de la

⁴ Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), « Women and Poverty: New challenges » (« Femmes et pauvreté : nouveaux défis »), in « Beijing at 10: Putting policy into practice » (Beijing, 10 ans après : de la politique à la pratique), Saint-Domingue, 2005.

⁵ Gouvernement chilien, Ministère de la planification, Enquête sur les ménages 2006.

⁶ Voir Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *En Route to Equality: A gender review of national MDG reports 2005* (En route vers l'égalité : examen des rapports nationaux 2005 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, assorti d'une perspective féminine), New York, 2005.

⁷ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *La situation des enfants dans le monde 2007 : Femmes et enfants : Recueillir le double dividende de l'égalité des sexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XX.1).

⁸ Chen, M. et al., *Le progrès des femmes à travers le monde en 2005 : les femmes, le travail et la pauvreté*, résumé analytique, UNIFEM, New York, 2005.

famille pour comprendre la vulnérabilité des femmes et des filles face à la pauvreté, y compris dans les familles non défavorisées dirigées par un homme⁹.

8. Les données disponibles montrent également que les familles dirigées par une femme sont particulièrement vulnérables face à la pauvreté. Par exemple, dans l'étude réalisée en 2004 sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, la Dominique a noté que les ménages dirigés par une femme comptaient pour 39 % des ménages défavorisés¹⁰. Même si dans de nombreux pays la pauvreté demeure concentrée dans les zones rurales, un accroissement de la pauvreté urbaine a toutefois été constaté dans certains pays. Le Brésil a fait savoir que la majorité de ses pauvres vivaient dans les favelas urbaines et le Costa Rica a fait état de l'aggravation de la pauvreté dans les familles dirigées par une femme dans les zones urbaines¹⁰. En ce qui concerne les personnes âgées, la pauvreté était plus fréquente chez les femmes, surtout celles qui vivent seules¹¹.

9. Les conflits et le VIH/sida ont également accru la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté. Les conflits ont souvent entraîné l'augmentation du nombre de ménages dirigés par une femme, qui sont alors plus sujets à la pauvreté. Quant au VIH/sida, il touche de plus en plus de femmes et fait peser des responsabilités supplémentaires sur elles du fait qu'elles doivent prendre en charge les malades chroniques et les orphelins du VIH/sida, ce qui fait qu'elles ont moins de possibilités de travailler à l'extérieur du foyer ou d'avoir une activité rémunérée.

III. Renforcer la participation des femmes au développement et à la lutte contre la pauvreté

10. Il est communément admis que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont primordiales pour la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Équipe du Projet Objectifs du Millénaire sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes a constaté que l'égalité d'accès des femmes aux ressources et aux possibilités pouvait accélérer la croissance économique. Par exemple, l'égalité d'accès des femmes aux transports de base et aux infrastructures énergétiques peut donner une impulsion à l'activité économique; l'égalité d'accès aux intrants agricoles peut faire progresser la production agricole et réduire la pauvreté; et un investissement égal en faveur de la santé et de la nutrition des femmes peut faire reculer la faim et la malnutrition chroniques, et permettre ainsi d'améliorer la productivité et les conditions de vie¹².

11. Le potentiel que la promotion de l'égalité des sexes offre pour l'élimination de la pauvreté doit être exploité en intégrant l'impératif d'égalité des sexes dans les programmes et les politiques économiques. Lorsque les politiques de développement

⁹ Godoy, Lorena, *Understanding poverty from a gender perspective* (La perspective féminine de la pauvreté) (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.11.G.7), produit par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Série Femmes et développement, n° 52, Chili, 2004.

¹⁰ Voir E/CN.6/2005/2.

¹¹ *La situation sociale et économique dans le monde, 2007 : Le développement durable dans un monde vieillissant* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.11.C.1).

¹² Projet du Millénaire pour le développement, *Taking action: Achieving gender equality and empowering women* (Des mesures en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes), Londres, 2005.

et les stratégies de lutte contre la pauvreté manquent d'intégrer pleinement les priorités, les besoins et les contributions des femmes, et qu'elles ne sont pas élaborées en consultation avec les femmes et leur participation au même titre que les hommes, leur efficacité en est systématiquement limitée. Les femmes doivent participer pleinement à la prise de décisions afin qu'il soit tenu compte de leur situation dans le cadre des mesures visant à lutter contre la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

A. Politiques et stratégies en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté

12. Les rapports nationaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont deux instruments grâce auxquels les pays peuvent prendre en compte la dimension féminine de la pauvreté et le rôle des femmes dans le développement. Les politiques et stratégies sectorielles, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la main-d'œuvre, offrent encore plus de possibilités de cibler la pauvreté, de souligner la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté, et le rôle important qu'elles jouent dans le développement.

Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement

13. Les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement favorisent la sensibilisation, la promotion et permettent de renouveler les engagements politiques et de renforcer les capacités pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et l'établissement de rapports sur leur réalisation¹³. Ces instruments favorisent la transparence et la responsabilisation et créent des conditions permettant de traduire les engagements en actions concrètes et d'affecter les ressources aux domaines où elles sont le plus nécessaires. Ces rapports sont également un moyen de nouer des partenariats et des alliances entre les institutions de développement, les gouvernements et les groupes de la société civile, et de faire participer des groupes attachés à l'égalité des sexes et aux droits fondamentaux des femmes, dans le but d'encourager à adopter des mesures sur des questions essentielles touchant l'égalité des sexes⁶.

14. Un examen des rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, effectué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2005, a souligné que la communication d'informations claires sur la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté et sur les liens existant entre la pauvreté et l'inégalité des sexes était essentielle à l'établissement de rapports utiles sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'analyse des informations sur les objectifs du Millénaire pour le développement présentées dans 78 rapports nationaux a permis de constater que 42 avaient effectivement fait état de la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté et 17 comportaient des données ventilées par sexe sur les indicateurs de la pauvreté. Seuls 11 rapports avaient effectivement fait état des liens existant entre la pauvreté féminine et l'inégalité entre les sexes. Dans 13 rapports, les mesures adoptées pour

¹³ Groupe des Nations Unies pour le développement, *Country reporting on the Millennium Development Goals* (Rapports de pays sur les objectifs du Millénaire pour le développement), deuxième note d'orientation (2003).

assurer l'autonomisation des femmes, faire progresser leurs droits fondamentaux et réduire les disparités étaient présentées comme des stratégies de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs dans 15 rapports, les pays ont signalé avoir mené des interventions ciblées en faveur des femmes dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté⁶.

15. Bon nombre des principaux facteurs qui influent sur la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté n'ont pratiquement pas été cités dans les rapports concernant le premier objectif du Millénaire pour le développement, notamment les liens avec le VIH/sida; la nécessité d'investir dans les infrastructures pour libérer du temps pour les femmes et les filles; l'importance de garantir les droits des femmes et des filles à la propriété et à la succession; et l'élimination de l'inégalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi. Seuls deux rapports portent sur des questions intrafamiliales, telles que la violence familiale et l'accès inégal à la nourriture⁶.

16. Dans les futurs rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'atténuation de la pauvreté, il faudra accorder une attention plus grande à ces questions si l'on souhaite mieux comprendre la dimension féminine de la pauvreté et ses incidences sur la politique publique. Ceci pourrait se faire en associant davantage les femmes à l'établissement des rapports.

17. Les rapports nationaux sur le troisième objectif du Millénaire pour le développement, à savoir la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, se sont intéressés aux disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, aux femmes occupant des emplois non agricoles et à la participation des femmes à la vie politique, en utilisant les indicateurs pertinents. Le quart des rapports examinés portait surtout sur l'éducation, à cause des liens existant entre les deuxième et troisième objectifs du Millénaire pour le développement⁶.

18. Il a été signalé que les indicateurs concernant le troisième objectif du Millénaire pour le développement avaient une portée limitée⁶. Par exemple, l'indicateur sur la participation politique donne le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux. Il rend compte d'une représentation numérique plutôt que du pouvoir et de l'influence réels exercés comme par exemple la participation aux commissions ou l'initiative parlementaire. Qui plus est, ce chiffre ignore la participation des femmes à la vie politique au niveau local. Un certain nombre de pays cependant ne se sont pas contentés de communiquer le nombre de femmes au Parlement mais ont également communiqué, par exemple, le pourcentage de femmes siégeant au sein des administrations et au Conseil des ministres, ou occupant des postes de responsabilité dans la fonction publique. Dans leur rapport, le Koweït et le Brésil ont également signalé que la culture politique patriarcale faisait obstacle à la participation des femmes à la vie politique⁶.

19. Près des deux tiers des rapports examinés ont fait intervenir des indicateurs autres que ceux concernant l'éducation, l'emploi non agricole et la participation politique. Des données supplémentaires ont été communiquées sur les stéréotypes et les pratiques discriminatoires (31 rapports), les écarts salariaux entre hommes et femmes (25 rapports), la violence contre les femmes (22 rapports), les obstacles juridiques à l'égalité (18 rapports), les travaux domestiques et le travail non rémunéré (15 rapports), l'accès à la terre et aux biens (12 rapports), les effets néfastes des politiques économiques (11 rapports) et les lacunes dans la politique générale (10 rapports). Quelques rapports ont fait état d'autres problèmes, tels que la capacité limitée du pays d'intégrer l'impératif d'égalité des sexes (sept rapports),

la disparité d'accès aux services sociaux (six rapports), l'attitude des hommes (six rapports) et le besoin de modifier et de moderniser les institutions (cinq rapports)⁶.

20. Un projet exécuté conjointement par le PNUD et UNIFEM sur l'égalité des sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement a été l'occasion de lancer des stratégies innovantes pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes et favoriser la participation des femmes aux activités visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement au Cambodge, au Kenya, au Kirghizistan, au Maroc et au Pérou. Au Cambodge et au Kenya, cette initiative a permis d'améliorer la participation des femmes en associant les associations féminines à la concertation sur l'action à mener, en créant un réseau national de femmes, en organisant des concertations au niveau des districts avec les femmes sur le thème de la pauvreté et en faisant entendre le point de vue des femmes lors de l'élaboration à l'intention des médias des dossiers d'information sur les objectifs du Millénaire pour le développement⁶. Ces initiatives ont permis de faire participer les femmes davantage aux actions menées en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de prendre plus grand compte des priorités, besoins et contributions des femmes lors de l'établissement des rapports nationaux.

Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté

21. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté donnent un aperçu des politiques et des programmes sociaux et économiques que les divers pays ont adoptés pour réaliser une croissance économique plus grande et lutter contre la pauvreté. Ces documents sont établis par les gouvernements, avec la participation de la société civile et des partenaires du développement, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le principe étant que les politiques sociales devraient viser à améliorer le développement humain de tous, notamment en prenant des mesures pour assurer l'égalité des sexes, l'égalité des chances pour tous et éliminer toutes les formes de discrimination. Malgré cela, les politiques et les programmes de lutte contre la pauvreté continuent à faire peu de cas de l'impératif d'égalité des sexes¹⁴.

22. Selon le PNUD, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté soucieuse d'égalité des sexes devrait comporter les éléments suivants : favoriser l'accès des femmes aux moyens de production et aux possibilités d'emploi; lutter contre le sexisme dans la prestation de services sociaux et la répartition des biens publics; veiller à satisfaire les besoins essentiels à la survie, notamment l'approvisionnement en eau potable et en combustible; et soutenir les innovations technologiques qui permettent de réduire le temps mis à s'acquitter des travaux ménagers⁶.

23. Une analyse de la situation sur le plan de l'égalité des sexes, réalisée en 2004 pour la Banque mondiale, dans le cadre d'une étude documentaire, sur la base de 18 documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, a révélé que la proportion des documents qui présentaient une analyse exhaustive des inégalités entre les sexes, était passée de 17 % en 2002 à 33 % en 2003¹⁵. Lors de l'exercice 2003,

¹⁴ Bell, Emma, *Gender and PRSPs: with experiences from Tanzania, Bolivia, Viet Nam and Mozambique* (Femmes et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté : Tanzanie, Bolivie, Viet Nam et Mozambique), Institut d'études sur le développement, Université de Sussex, Brighton, 2003.

¹⁵ Banque mondiale, *Implementing the Bank's Gender Mainstreaming Strategy: Second Annual Monitoring Report, Financial year 2003* (Mettre en œuvre la stratégie de la Banque en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes : deuxième rapport annuel de suivi, exercice 2003), Washington, 2004.

environ la moitié de ces documents comportait des indicateurs ventilés par sexe pour mesurer l'intégration de l'impératif d'égalité des sexes dans les domaines de l'éducation et de la santé, et que le tiers environ comportait des indicateurs qui tenaient compte des disparités entre les sexes pour mesurer les progrès réalisés en ce qui concerne la gouvernance et les marchés du travail.

24. Un certain nombre de ces documents comportaient des indicateurs pour le suivi des mesures prises en faveur des femmes dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, du développement rural et des services financiers. Par exemple, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour le Mali donnait comme indicateurs de progrès, le pourcentage de femmes chefs d'entreprise et le pourcentage de femmes bénéficiant du développement de la microentreprise. Il y était également proposé de former les femmes aux techniques de restauration et de conservation de l'eau et des sols dans le cadre de l'objectif relatif aux infrastructures et à la production¹⁵.

25. Il est proposé, dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la Gambie, le Rwanda, la Serbie et le Viet Nam, des exemples de méthodes efficaces pour établir un lien entre l'analyse tenant compte des disparités entre les sexes et la lutte contre la pauvreté. Le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la Gambie a fait ressortir les principaux facteurs de pauvreté chez les femmes rurales, qui sont, notamment, la place importante qu'elles occupent dans l'agriculture de subsistance, où elles ont moins accès que les hommes à la mécanisation, et le fait qu'en sus des travaux agricoles elles consacrent davantage de temps que les hommes aux travaux ménagers. Il a également été signalé que l'absence de services essentiels en milieu rural, tels que l'approvisionnement fiable en eau salubre, de centres de santé et de moyens de transport, alourdissait considérablement la charge de travail des femmes. Par ailleurs, la division inégale du travail entre les sexes était un facteur qui pouvait limiter l'accès des femmes aux services publics. On s'est donc attaché dans la stratégie nationale à promouvoir les moyens permettant d'économiser le travail pour aider les femmes dans les activités agricoles, les travaux d'après-récolte et dans les travaux ménagers, ainsi qu'aux mesures visant à créer des emplois et aux activités rémunératrices¹⁵.

26. Le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour le Rwanda est l'un des seuls à faire mention des questions juridiques touchant à l'égalité des sexes, notamment la révision récente du code du mariage, qui a permis aux couples de se marier désormais sous le régime de la communauté. Par ailleurs, ont été présentés un nouveau code du travail et une nouvelle législation foncière, en vue de supprimer les restrictions sur le droit des femmes au travail et à la propriété¹⁶. Dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la Serbie, la question de la pauvreté féminine est traitée comme étant le produit de facteurs multiples et on y souligne la nécessité de prendre des mesures particulières qui permettent aux femmes de profiter des retombées du développement.

27. D'après le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour le Viet Nam, le taux élevé de dépendance économique des familles défavorisées et souffrant de la faim, qui sont dirigées par une femme ou comptent sur les revenus d'une

¹⁶ Kabeer, Naila, *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement : Manuel à l'intention des instances de décision et d'intervention*, Secrétariat du Commonwealth, Londres, 2003.

femme pour satisfaire les besoins du ménage, est un facteur dans le taux élevé de pauvreté en milieu rural. Les questions ayant trait à l'égalité des sexes sont pertinentes à la fois pour la production et la procréation, et il importe de privilégier l'accès des femmes au crédit, à la formation et aux programmes publics dans le domaine de la microentreprise¹⁶.

28. D'autres documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont présenté une analyse des inégalités entre les sexes sans toutefois les intégrer à l'analyse globale de la pauvreté. Par exemple, d'après le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour le Burkina Faso, l'inégalité des chances dans le domaine de l'éducation entrave les perspectives d'emploi des femmes. Ce document a également appelé l'attention sur leur état de santé précaire, l'offre limitée de services de santé, leur faible taux d'alphabétisation et leur accès limité au crédit. Il n'est fait expressément mention des femmes et des filles que dans les sections portant sur l'éducation et la santé, s'agissant en particulier du VIH/sida¹⁶. Même si l'analyse de la situation sur le plan de l'égalité des sexes était rationnelle, elle n'a pas été utilisée dans le cadre de l'analyse globale ni pour les conclusions.

29. La plupart des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, n'ont pas abordé la question de la promotion de la participation de la femme au gouvernement, dans les administrations locales, notamment. Par exemple, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Burkina Faso a brièvement évoqué la participation des femmes à la vie politique nationale et à la prise de décisions, mais n'a pas examiné les liens qu'il pouvait y avoir avec la gouvernance ou la lutte contre la pauvreté¹⁶.

30. Pour accorder l'attention qui se doit à l'égalité des sexes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il faut que les femmes y soient davantage associées. Dans un certain nombre de pays, la Banque mondiale a facilité la participation des associations féminines aux consultations menées en vue d'établir les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Au Bangladesh, un programme sur l'égalité des sexes a été mis en place en 2003, auquel ont participé des représentants du Gouvernement, la Banque mondiale, d'autres bailleurs de fonds ainsi que la société civile. Ils ont défini un mandat et un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, qui a été utilisé lors des négociations avec le groupe de travail interministériel chargé du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin d'y intégrer une analyse de la situation sur le plan de l'égalité des sexes¹⁵. Au Pakistan, des concertations sur l'égalité des sexes ont été engagées entre le Gouvernement et le groupe interinstitutions sur la participation des femmes au développement afin d'encourager les divers acteurs à participer activement à la rééducation du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Ces concertations sur l'égalité des sexes ont surtout porté sur la participation à la vie politique, la lutte contre la pauvreté et le renforcement des mécanismes institutionnels¹⁵. UNIFEM a aidé les nouveaux réseaux féminins, ainsi que les réseaux existants, à faire connaître les objectifs du Millénaire pour le développement et à suivre les progrès réalisés en la matière, ainsi que les procédures pour l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les pays suivants : Argentine, Brésil, Burundi, Équateur, Fédération de Russie, Inde, Maroc, Mexique, Mozambique, Sénégal, Tadjikistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe.

31. Les associations féminines ont également participé de manière constructive à l'établissement de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans d'autres pays. Par exemple, au Kenya, le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication et l'Institut kényan de recherche et d'analyse sur les politiques publiques ont, en collaboration, effectué une analyse du cadre macroéconomique du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour le Kenya en tenant compte de la situation de la femme. Les conclusions ont servi à sensibiliser la population et à favoriser la concertation sur la nécessité d'intégrer l'impératif d'égalité des sexes au niveau macroéconomique¹⁷.

32. En ce qui concerne le Rwanda, malgré les délais très courts qui n'ont permis de faire qu'une seule tournée de consultations avec le Ministère du genre et de la promotion féminine, la relation étroite établie entre le Ministère et les organisations féminines dans le pays, a permis aux femmes de se faire entendre, ce qui a débouché sur une analyse de la situation sur le plan de l'égalité des sexes du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté¹⁶. Le Ministère du genre et de la promotion familiale et le Ministère des finances et de la planification économique ont coparrainé un atelier, auquel ont participé des représentants de Profemmes/Twese Hamwe, une organisation qui réunit des associations féminines de la société civile rwandaise. Les exposés et les recommandations ont fait ressortir l'importance qu'il y a à intégrer une perspective soucieuse d'égalité des sexes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de définir des outils opérationnels¹⁸.

33. Même si l'on s'entend sur la nécessité d'adopter une méthode participative pour l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et sur l'importance d'intégrer l'impératif d'égalité des sexes, il reste néanmoins un certain nombre de difficultés et de limites. La participation se limite souvent à des consultations, qui ne sont pas toujours soucieuses de faire participer hommes et femmes de la même façon et sont souvent réduites à un petit nombre d'organisations non gouvernementales¹⁹. Dans de nombreux pays, les mécanismes nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes ne sont pas bien considérés, ils manquent de ressources et d'effectifs, et ne participent pas à la prise de décisions²⁰. De ce fait, les objectifs en matière d'égalité des sexes peuvent être considérés comme

¹⁷ Wandia, M., « The Process of Integrating Gender in the PRS Process in Kenya and the Challenges Encountered by the Gender Lobby Groups » (L'intégration de l'impératif d'égalité des sexes dans le cadre de l'établissement du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Kenya et les difficultés rencontrées par les groupes de pression en faveur de l'égalité des sexes), dans *Guide for Non-economists to negotiate poverty reduction strategies* (Guide de négociation des stratégies de réduction de la pauvreté à l'intention des non-économistes), Réseau sur l'égalité des sexes du Comité d'aide au développement, avril 2007.

¹⁸ Zuckerman, Elaine, *Evaluation of Gender Mainstreaming in Advocacy Work on Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs): Synthesis Report* (Évaluation de l'intégration de l'impératif d'égalité des sexes dans les actions de sensibilisation concernant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté : rapport de synthèse), 2002.

¹⁹ Zuckerman, Elaine, « Engendering Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs): the issues and the challenges » (Donner une dimension féminine aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté : les questions et les difficultés), in *Gender and Development* (Femmes et développement), vol. 10, n° 3, 2002.

²⁰ *Rapport du comité technique des mécanismes nationaux de promotion de la femme*, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Comité de développement et de coopération des Caraïbes, Agence canadienne de développement international, Kingstown (Saint-Vincent-et-les Grenadines), 11 février 2004; et CEDAW/C/LCA/CO/6.

secondaires par rapport à d'autres objectifs de la politique publique. Il est donc nécessaire de trouver de nouveaux espaces pour associer véritablement les femmes aux décisions concernant les politiques et les stratégies de développement, ainsi qu'à leur mise en œuvre. La capacité des pouvoirs publics d'intégrer l'impératif d'égalité des sexes dans les politiques et les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté en serait renforcée d'autant. Il convient d'encourager la participation des femmes à l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et d'appeler davantage l'attention sur l'impératif d'égalité des sexes dans ce cadre, pour s'attaquer aux énormes obstacles qui entravent sur le plan de l'égalité des sexes la réalisation des objectifs du développement et la réduction de la pauvreté.

Politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté dans d'autres secteurs

34. Les gouvernements et le système des Nations Unies ont mis en place divers programmes et politiques dans différents secteurs, visant essentiellement à éliminer la pauvreté, notamment dans des domaines comme la main-d'œuvre, l'éducation et la formation, la sécurité alimentaire, le commerce, les infrastructures, les finances et le développement durable. Beaucoup de ces politiques et programmes visent également à renforcer la participation des femmes au développement, et notamment à la prise de décisions.

35. De nombreuses mesures et stratégies axées sur le marché du travail visent à répondre aux priorités et aux besoins des femmes, et à favoriser leur participation. Il s'agit notamment des textes de loi contre la discrimination qui visent à combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes et à favoriser l'insertion professionnelle des femmes (Chili, Colombie, Croatie, Liban, Portugal, Qatar et Serbie), la création ou la modernisation de crèches (Chili, Grèce et Italie), l'instauration d'horaires à la carte (Biélorus) et de formules d'emploi flexibles (Fédération de Russie et Grèce).

36. Dans son plan d'action sur l'égalité des sexes, intitulé « Égalité hommes-femmes pour une économie intelligente » (2006), la Banque mondiale a estimé que la participation accrue des femmes à la vie active et l'augmentation de leurs revenus contribuaient à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. Ce plan vise à favoriser l'autonomisation économique des femmes afin de promouvoir une croissance plus équitable et aider le troisième objectif du Millénaire pour le développement.

37. Des projets générateurs de revenus mis en place à l'intention des femmes ont privilégié les femmes chefs d'entreprise (Chine, Fédération de Russie, Italie, Serbie et Ukraine), ainsi que l'accès aux principaux marchés nationaux. Par ailleurs, d'autres projets ont privilégié les conseils aux entreprises, la création de produits et le microcrédit (Algérie, Bangladesh, Égypte et Pérou) et le renforcement des capacités (Bangladesh, Égypte, Fédération de Russie, Iraq, Italie, Sénégal, Thaïlande et Ukraine). Par exemple, l'Égypte a organisé des formations dans des domaines spécialisés et dans des domaines très demandés sur le marché du travail, tels que les nouvelles technologies ou la vente et le marketing par Internet, ainsi que des formations axées sur la production d'objets de l'artisanat local.

38. Dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de ses programmes de pays pour un travail décent, des programmes de pays des Nations Unies et des

stratégies nationales de réduction de la pauvreté, l'Organisation internationale du Travail a pris en compte les différents besoins ainsi que les différentes priorités et contributions des femmes et des hommes. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a encouragé la création d'entreprises par des femmes en milieu rural grâce à la formation de coopératives et au renforcement des capacités en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour commercialiser les produits. Un programme pilote intitulé « Initiatives féminines et moyens de subsistance » a été lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Kenya et au Mozambique. Cette initiative a visé essentiellement à améliorer la condition des ménages des réfugiés et des personnes déplacées grâce à l'autonomisation économique des femmes et des filles réfugiées et déplacées.

39. Compte tenu de la contribution fondamentale des femmes à la sécurité alimentaire, à l'agriculture et au développement rural, la FAO s'est employée à réduire les inégalités entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources et aux services productifs, et leur contrôle, et à consolider les droits des femmes à la propriété et à la succession afin de lutter contre la pauvreté en milieu rural, à renforcer la sécurité alimentaire et à enrayer la transmission du VIH/sida. Le FIDA a incorporé des dispositions spéciales en faveur des femmes dans tous les nouveaux prêts qu'il a approuvés en 2006, ainsi que dans tous les récents exposés des stratégies d'intervention par pays, afin que les activités du Fonds contribuent à faire reculer la pauvreté. La politique du Fonds concerne surtout les femmes qui appartiennent à tous les groupes cibles recensés, surtout celles qui sont chefs de famille.

40. Des actions d'éducation et de formation axées sur la lutte contre la pauvreté ont été menées, notamment des programmes d'alphabétisation (Égypte) et de renforcement de l'enseignement professionnel (Bangladesh et Turquie), et des efforts déployés pour offrir aux femmes des services d'information et de conseil (Grèce). Des efforts ciblés ont aussi été faits pour améliorer l'éducation des femmes et des filles en milieu rural (Algérie et Bangladesh), surtout au niveau secondaire (Turquie), notamment grâce à des mesures législatives et à la suppression des frais de scolarité (Chine). Par ailleurs, l'UNESCO a collaboré étroitement avec le Ministère nigérien de l'enseignement élémentaire et non scolaire sur un projet de lutte contre la pauvreté grâce au renforcement des capacités des filles et des femmes dans les zones rurales, l'idée étant de réduire la pauvreté des femmes et des filles grâce à des actions d'éducation ou de formation qui les aideraient à renforcer leurs capacités pour qu'elles puissent entreprendre des activités rémunératrices.

41. En 2006, l'UNESCO a organisé une table ronde sur le thème de la féminisation des technologies de l'information et des communications au service du développement afin d'augmenter fortement, au cours des cinq prochaines années, le nombre de femmes dans l'ingénierie, l'enseignement et l'emploi, dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Les femmes ont représenté plus de 60 % des bénéficiaires du programme de lutte contre la pauvreté grâce au commerce, lancé par le Centre du commerce international, qui s'est surtout intéressé à l'agriculture, au textile, à l'habillement et au tourisme local.

42. Les États Membres ont exposé les efforts qu'ils avaient déployés pour intégrer l'impératif d'égalité des sexes dans le cadre de la coopération internationale pour le développement (Allemagne, Finlande, Italie, Monaco et République tchèque). Par

exemple, la question de la participation des femmes au développement est l'une des priorités de la résolution sur la politique de développement adoptée par la Finlande en 2004, qui a encouragé les pays partenaires à favoriser la participation des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des organisations non gouvernementales à la planification et à la mise en œuvre des politiques nationales de développement. Le Gouvernement allemand a indiqué que ses programmes de coopération pour le développement portaient sur l'égalité d'accès et d'utilisation aux ressources et aux services; les obstacles empêchant les femmes de participer au même titre que les hommes aux activités économiques; et les besoins des femmes dans la lutte contre le VIH/sida. Lors de sa présidence de l'Union européenne, l'Allemagne a également fait part de l'importance qu'elle attachait à l'adoption, par le Conseil de l'Union européenne, des conclusions sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement.

43. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a continué de travailler sur un programme exhaustif de statistiques sur l'égalité des sexes afin de renforcer la capacité des pays de rassembler, d'analyser, de diffuser et d'utiliser de manière efficace des données sur l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention. Cette activité est essentielle pour que l'on puisse mesurer les progrès réalisés en matière de participation des femmes au développement, et notamment à la prise de décisions.

B. La participation des femmes à la prise de décisions publique et son incidence sur la lutte contre la pauvreté

44. Les femmes jouent un rôle essentiel pour faire évoluer la situation en matière de développement et de lutte contre la pauvreté. Leur participation à la prise de décisions est un droit fondamental, inscrit dans le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La participation à la vie politique est l'un des trois indicateurs qui visent à mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation du troisième objectif du Millénaire pour le développement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

45. Pendant la soixante et unième session, en mars 2007, la Présidente de l'Assemblée générale a organisé un débat thématique informel sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de renforcer l'idée selon laquelle il s'agissait de questions prioritaires nécessitant une attention soutenue. Ce débat, qui comprenait des réunions interactives sur le rôle des femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux et leur autonomisation économique, notamment grâce au microfinancement, a permis d'échanger des points de vue sur les actions, les pratiques exemplaires et les enseignements tirés, d'évoquer les stratégies à mettre en œuvre pour réduire l'écart entre les engagements des pouvoirs publics et leur mise en œuvre au niveau national et de renouveler les engagements politiques en faveur de la mise en œuvre intégrale des accords existants.

46. La participation des femmes à la prise de décisions publique progresse depuis 10 ans, mais lentement. En mai 2007, les femmes représentaient 17,3 % des parlementaires occupant un siège dans une chambre unique ou une chambre basse et 15,9 % des parlementaires dans une chambre haute ou un sénat, alors qu'elles

constituaient 11,7 % et 9,8 % respectivement en 1997²¹. Au 1^{er} janvier 2005, dans le monde entier, 4,2 % des chefs d'État ou de gouvernement et 7,5 % des présidents d'assemblée parlementaire étaient des femmes²². D'après les études réalisées par l'Union interparlementaire (UIP), les femmes détiennent généralement des portefeuilles ministériels touchant les affaires sociales (69 %) plutôt que dans des ministères plus influents, comme ceux des finances (20 %), de la défense (12 %) et de l'économie ou du développement (9 %)²².

47. Pour l'établissement du présent rapport, un certain nombre de pays ont communiqué des informations sur la participation des femmes à la vie politique. À l'issue des élections législatives qui se sont tenues en Serbie en janvier 2007, le nombre de femmes députées à l'Assemblée nationale a quasiment doublé, passant de 12 à 24 %. En ce qui concerne le Parlement hongrois, pour la période allant de 2006 à 2010, une femme a été élue à la présidence du Parlement (2002-2010) mais aucune femme ne présidait une commission parlementaire. Le Monténégro a fait savoir qu'il n'avait aucune femme ministre mais qu'une femme occupait les fonctions de vice-premier ministre pour la première fois. Au Yémen, sur les 301 parlementaires, il n'y a qu'une femme, chiffre qui n'a pas changé depuis 1997.

48. La Hongrie a fait savoir que, même si près de 70 % des fonctionnaires étaient des femmes, celles-ci étaient encore sous-représentées aux postes de responsabilité. La République tchèque a souligné qu'un plus grand nombre de femmes occupaient des fonctions politiques, publiques ou d'encadrement aux échelons inférieurs.

49. D'après les données sur la participation des femmes à la prise de décisions locale recueillies auprès de 78 pays par Cités et gouvernements locaux unis²³, une organisation militante réunissant des villes et des associations de gouvernements locaux, 20,9 % des conseillers municipaux et 9 % des maires, en 2005, étaient des femmes. La République slovaque a indiqué qu'à l'issue des élections municipales de 2004, plus du quart des villes avait une femme maire. La Hongrie, pour sa part, a enregistré une lente progression du nombre et du pourcentage des femmes maires (14 %) et des femmes membres d'organes représentatifs locaux (25 %).

50. De nombreux gouvernements ont pris des mesures pour favoriser la participation des femmes à la vie politique nationale et locale, notamment grâce : à des mesures temporaires spéciales/quotas (Bangladesh, Colombie, Hongrie, Portugal, Serbie et Yémen); à la création de groupes de travail (Hongrie, Liban et Qatar); à l'élaboration de politiques et de législations, ou à des révisions constitutionnelles (Chine, Colombie, Fédération de Russie et Liban); au renforcement des capacités des femmes candidates (Égypte et Thaïlande); à la mise à disposition des femmes parlementaires d'informations et de connaissances (Égypte); et à des efforts visant à sensibiliser la population à la question grâce à des conférences et aux médias publics (Belize, Égypte, Hongrie et Thaïlande). En Chine, les femmes sont encouragées à se présenter aux élections et à participer à la

²¹ Union interparlementaire, base de données sur les femmes dans les parlements nationaux, <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>.

²² Union interparlementaire et Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, *Les femmes en politique : 2005*, Suisse, 2005.

²³ Cités et gouvernements locaux unis, base de données sur les femmes dans la prise de décisions locale, disponible sur le site suivant : <http://www.cities-localgovernments.org/uclg/index.asp?T=1&pag=wldmstatistics.asp&type=&pon=1&L=FR>.

prise de décisions, notamment grâce à la formation de groupes de réflexion au niveau des villages sur la participation des femmes à la gouvernance locale.

51. Les organismes des Nations Unies ont également déployé des efforts pour promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions. Par exemple, le Conseil d'administration du PNUE a encouragé le Directeur exécutif à aider les pouvoirs publics à favoriser la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions, ainsi qu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'établissement de rapports sur le développement durable. Le Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires a obtenu l'appui du FNUAP pour renforcer ses capacités en ce qui concerne plusieurs questions de politique publique.

Évaluer l'incidence de la participation féminine à la prise de décisions

52. Il est plus compliqué d'évaluer l'incidence de la participation féminine à la prise de décisions que d'évaluer le niveau de la participation des femmes à la vie politique. L'idée de constituer une masse critique d'élues (au moins 30 %) pour permettre aux femmes d'influencer la prise de décisions s'est révélée un outil de mobilisation efficace. Cependant, la plupart des pays n'ont toujours pas atteint cet objectif.

53. Compte tenu de la faiblesse de la représentation féminine, il est difficile d'évaluer de manière significative son incidence sur l'élaboration des politiques, sans compter que dans la plupart des pays les femmes ne participent à la prise de décisions que depuis relativement peu. Les femmes ne forment pas un groupe homogène et leurs actions à titre de décisionnaires sont également influencées par le statut socioéconomique, la race, la religion, l'appartenance ethnique et d'autres caractéristiques démographiques déterminées par l'âge et le lieu où elles vivent. Par ailleurs, les indicateurs qui servent traditionnellement à mesurer le comportement des parlementaires, tels que l'initiative parlementaire ou le comportement de vote, constituent des indicateurs d'influence relatifs plutôt qu'absolus⁷.

54. Malgré ces limites, les premières études ont permis de constater que là où les femmes participaient à la prise de décisions, elles pouvaient avoir – et elles avaient effectivement – une influence sur les travaux des assemblées législatives, des gouvernements locaux, notamment la planification du développement⁷. Une étude sur l'impact des femmes en politique, réalisée par l'Union interparlementaire auprès de femmes politiques, a fait ressortir trois grands aspects de l'influence des femmes sur le processus politique et la prise de décisions publique. Premièrement, cette étude a établi que ce qui poussait surtout les femmes à entrer dans la politique était un sens très fort de la justice sociale et la volonté d'être utile à la société. Deuxièmement, les personnes interrogées ont déclaré que la participation des femmes avait enrichi et élargi le processus politique en lui apportant de nouvelles compétences, de nouveaux styles et de nouvelles idées, quatre personnes sur cinq estimant que les femmes avaient une conception différente de la société et de la politique. Enfin, la grande majorité des personnes interrogées étaient convaincues qu'elles avaient la responsabilité de représenter les besoins et les intérêts des femmes quand bien même beaucoup d'entre elles ont insisté sur le fait que leur

mandat consistait à représenter aussi bien les intérêts des hommes que ceux des femmes et des enfants²⁴.

55. Certains indices portent également à croire que la qualité de la gouvernance s'est améliorée du fait de la participation des femmes aux organes décisionnaires de l'État. D'après trois études, il y a un lien de causabilité entre l'augmentation de la participation féminine à la vie publique et la réduction de la corruption¹⁴. Selon un sondage réalisé en 2000 par l'institut Gallup et le Dialogue interaméricain dans cinq pays d'Amérique latine, la plupart des personnes interrogées ont estimé que la présence plus forte des femmes à la direction des affaires était positive et que les femmes étaient mieux à même que les hommes de gérer une grande diversité de questions¹⁴.

Incidence de la participation des femmes sur l'élaboration des politiques visant à éliminer la pauvreté

56. Des études ont montré que, lorsque leur pouvoir d'action est renforcé, les femmes prennent des décisions qui ont des retombées bénéfiques pour elles-mêmes, mais aussi pour la vie de leur famille et de leur collectivité. Il a été démontré, par exemple, que les investissements économiques, tels que les projets de transfert de fonds, étaient plus susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur le développement humain des enfants et des familles s'ils étaient destinés aux femmes. De même, l'amélioration de la santé et de l'éducation des mères a des répercussions à long terme pour la santé et l'éducation des enfants, ce qui est essentiel pour faire reculer durablement la pauvreté⁷. La participation des femmes aux assemblées législatives nationales et aux organes décisionnaires de l'État pourrait avoir des répercussions positives sur les mesures prises en faveur des enfants et des familles, et sur l'allocation des ressources aux priorités de développement²⁵.

57. Cela pourrait s'expliquer par le nouvel éclairage que les femmes apportent à la prise de décisions et par les questions que privilégient les femmes qui occupent des postes de direction. D'après les données issues de l'étude susmentionnée, réalisée par l'Union interparlementaire, l'augmentation de la présence féminine a modifié l'approche masculine traditionnelle de la protection sociale et juridique, et de la transparence dans les affaires publiques et commerciales. En particulier, il ressort de cette étude que les femmes sont plus susceptibles de parrainer des projets de loi et d'appuyer des décisions touchant la nature de la pauvreté humaine dans ses multiples aspects. Dans de nombreux pays, les femmes jouent un rôle essentiel pour ce qui est de faire adopter des lois et d'élaborer des politiques qui répondent aux besoins des femmes et des enfants dans des domaines qui sont directement liés à la lutte contre la pauvreté.

58. Par exemple, l'adoption en 1999 de la loi rwandaise sur les régimes matrimoniaux, les libéralités et les successions a été un jalon important en ce qu'elle a établi, pour la première fois, le droit des femmes à hériter de biens fonciers, ce qui a des implications importantes pour la production et la sécurité alimentaires. Cette

²⁴ Union interparlementaire, *Politics: Women's Insight* (Politique : points de vue de femmes), Enquête de l'Union interparlementaire, Genève, 2000.

²⁵ Powley, E., « Rwanda: The impact of Women Legislators on Policy Outcomes Affecting Children and Families » (Rwanda : l'incidence des femmes parlementaires sur les politiques de l'enfant et de la famille), document d'information préparé pour *La situation des enfants dans le monde 2007*, New York, 2006.

loi a été votée à l'issue d'un vaste débat au cours duquel les femmes parlementaires ont réussi à convaincre leurs homologues masculins de l'importance de cette loi²⁵. Les femmes parlementaires du Rwanda ont également fait campagne en faveur d'une augmentation substantielle du pourcentage du budget national consacré à la santé. De 3 % en 1998, le budget de la santé est passé à 12 % en 2006, les femmes faisant pression pour qu'il atteigne 15 %, conformément à ce qui est fixé dans les objectifs du Millénaire pour le développement²⁵. Pour ce qui est du Liban, la Ministre des affaires sociales a mis en œuvre un programme visant à aider les familles défavorisées dirigées par une femme qui sont exonérées des frais de scolarité et de certains impôts.

59. Les femmes ont également contribué à l'établissement de budgets soucieux de l'égalité des sexes, visant à faire en sorte que les budgets publics, ainsi que les politiques et les programmes qui les sous-tendent, répondent aux priorités et aux besoins des femmes. L'initiative budgétaire ougandaise par exemple était dirigée par le Forum for Women in Democracy, organisation non gouvernementale créée par des femmes parlementaires. Cette initiative a encouragé les femmes parlementaires et d'autres groupes minoritaires à évaluer l'impact de tous les revenus et de toutes les dépenses, en plus de surveiller les mécanismes d'établissement et de répartition des enveloppes budgétaires²⁶. Les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme ont également joué un rôle important dans le cadre des initiatives budgétaires soucieuses de l'égalité des sexes. Aux Philippines, la Commission nationale sur le rôle des femmes philippines a apporté une assistance technique aux organismes publics pour l'élaboration de plans et de budgets soucieux de l'égalité des sexes²⁶.

60. D'autres exemples montrent que la participation des femmes à la prise de décisions a eu une incidence sur les politiques de lutte contre la pauvreté. En Hongrie, les organisations non gouvernementales féminines, les experts dans le domaine de l'intégration de l'impératif d'égalité des sexes et les fonctionnaires du ministère responsable de l'égalité des sexes, étaient membres des commissions de suivi des programmes opérationnels du nouveau plan de développement de la Hongrie, 2007-2013. Au Yémen, afin que l'égalité des sexes soit prise en compte dans les politiques du troisième plan quinquennal et dans la stratégie de réduction de la pauvreté, 2003-2005, la Commission nationale des femmes a été représentée au sein de la Commission nationale supérieure pour élaboration de la politique générale.

61. Au Pérou, grâce aux tables rondes antipauvreté, les femmes ont disposé d'une nouvelle tribune pour participer à l'élaboration des politiques. En 2002, 60 % des participants aux tables rondes étaient des femmes, notamment des représentantes d'organismes publics, de gouvernements locaux et d'institutions de la société civile associées à la prise de décisions sur des activités à entreprendre dans le long et moyen terme. Un programme sur l'égalité des sexes, l'emploi et la pauvreté, parrainé par l'Organisation internationale du Travail, a aidé le secrétariat exécutif pour les tables rondes nationales, dirigé par une femme, à intégrer une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans les programmes pilotes menés à l'initiative des tables rondes²⁷.

²⁶ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, New York, 2002.

²⁷ CEDAW/C/PER/6.

62. Au niveau local, en Inde, il a été démontré que les conseillères municipales avaient une influence concrète sur les décisions ayant trait au développement local. Par exemple, dans l'État du Rajasthan, les conseillères municipales ont exprimé les points de vue des femmes en ce qui concerne l'accès à l'eau, aux combustibles, et aux soins de santé²⁸. Des études réalisées dans deux États de l'Inde, le Rajasthan et le Bengale occidental, ont permis de découvrir qu'il y avait un lien évident entre les priorités énoncées par les conseillères municipales, à savoir l'eau potable et les routes, et le niveau des dépenses réalisées dans ces domaines. Toujours en Inde, plusieurs études ont montré que les conseillères municipales investissaient davantage dans les biens qui avaient un lien direct avec les priorités de développement exprimées pour les femmes et les enfants, en particulier l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable, les logements, les écoles et la santé, et que les enfants de ces régions avaient plus de chances d'être vaccinés et de fréquenter des crèches publiques²⁹, ¹². De tels résultats sont essentiels pour le développement à long terme et l'élimination de la pauvreté.

63. Au Brésil, la ville de Porto Alegre a mis en place un mécanisme d'établissement du budget entièrement participatif, qui a permis à des milliers d'habitants de la ville d'être associés aux décisions sur la répartition des enveloppes du budget municipal. Les femmes y ont participé en grand nombre (57,3 % des participants en 2000). En 2002, la participation des femmes dans le cadre des assemblées régionales ou locales s'établissait à 60 %, encore qu'il faille préciser que ces assemblées n'avaient qu'un rôle consultatif. En revanche, dans les assemblées municipales de Porto Alegre, là où se prennent les décisions, la participation des femmes n'était que de 32,6 %³⁰.

64. Il semble également que les femmes qui occupent des postes de décision dans les pouvoirs publics accordent une plus grande attention aux droits des femmes et des enfants. Par exemple, d'après une étude réalisée en Argentine, les femmes parlementaires ont entre 1993-1994 pris l'initiative de 21 % de textes de loi sur les droits des femmes et 9,5 % de textes de loi sur les enfants et la famille de plus que leurs homologues masculins. De même, les femmes parlementaires ont milité en faveur de diverses questions importantes pour les droits des femmes, notamment la garde d'enfants et les congés parentaux en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que la loi sur l'égalité des chances en Colombie⁷. La question de la violence contre les femmes fait également partie des priorités définies par de nombreuses femmes qui sont à la direction des affaires. Par exemple, le Forum des femmes parlementaires au Rwanda a présenté un texte de loi qui recense les diverses manifestations de la violence sexiste²⁵. Les mesures prises dans tous ces domaines sont cruciales pour la lutte contre la pauvreté. Lorsqu'une femme est autonome, lorsqu'elle peut vivre à l'abri de la violence, lorsqu'elle n'est pas victime de discrimination sur le marché du travail, elle peut se sortir ainsi que sa famille de la pauvreté.

²⁸ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, *En quête de justice dans un monde d'inégalités*, Genève, 2005.

²⁹ Beaman, Lori *et al.*, « Women Politicians, Gender Bias, and Policy-making in Rural India » (Femmes politiques, préjugés sexistes et élaboration des politiques dans l'Inde rurale), document d'information préparé pour *La situation des enfants dans le monde 2007*, New York, 2006.

³⁰ Centro de Assessoria e Estudos Urbanos (CIDADE) : <http://www.ongcidade.org>.

65. Par ailleurs, les femmes contribuent puissamment à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits. Par exemple, en Azerbaïdjan, en Colombie, au Libéria, au Népal et en Somalie, les femmes ont dépassé les barrières ethniques et religieuses afin de faire progresser le processus de paix³¹.

66. L'influence des femmes sur la prise de décisions va plus loin que leur action immédiate et a un effet sur les attitudes de leurs collègues masculins. Des études ont laissé à penser que les hommes parlementaires sont de plus en plus conscients de l'importance des questions qui touchent les femmes et les familles. Par exemple, en Argentine, en Colombie et au Costa Rica, les questions touchant les femmes ainsi que les questions touchant la famille et les enfants ont bénéficié d'un ferme appui de la part des hommes parlementaires (68 et 66 % respectivement)⁷. Au Rwanda, les femmes parlementaires ont collaboré étroitement avec les hommes sur les questions touchant l'égalité des sexes, traduisant ainsi la nécessité de convaincre les hommes parlementaires que se soucier de l'égalité des sexes profite au pays tout entier²⁵.

67. Les femmes qui occupent des postes de décision peuvent aussi influencer l'élaboration des politiques en donnant l'exemple. La présence de femmes à des postes de décision peut en encourager d'autres à soulever des questions et à exprimer leurs préoccupations. En Inde, par exemple, on a constaté que la présence d'une femme conseillère municipale était susceptible de favoriser la participation d'autres femmes aux débats se tenant pendant les assemblées générales, appelant ainsi davantage l'attention sur la dimension féminine du développement²⁹.

Obstacles qui font que les femmes n'ont pas une influence effective sur l'action des pouvoirs publics

68. Malgré les exemples cités, l'influence des femmes occupant des postes de décision demeure souvent limitée. Cela s'explique en partie par le fait que les femmes, à ces postes, n'ont atteint la masse critique nécessaire (fixée à 30 %) pour amener un changement notable que dans très peu de pays. L'influence des femmes sur la prise de décisions publique est aussi déterminée par des facteurs autres que leur nombre⁷. Les femmes qui occupent des postes de décision dans l'administration publique n'ont souvent pas les mêmes possibilités que leurs homologues masculins en ce qui concerne la formation, l'accès aux ressources et le travail en réseau. Même lorsque les femmes parviennent à communiquer leurs points de vue, il ne s'ensuit pas automatiquement un changement à cause de stéréotypes sexistes et de cadres institutionnels et juridiques discriminatoires à leur égard.

69. Une réunion d'experts organisée en 2005 par la Division de la promotion de la femme de l'ONU a recensé les principaux facteurs qui permettent aux femmes d'avoir plus d'influence sur la prise de décisions et donc sur l'élaboration des politiques, il s'agit des suivants : a) recenser les acteurs et les alliés essentiels, et travailler avec eux; b) élaborer les structures et les mécanismes nécessaires au renforcement de l'influence des femmes; et c) saisir les moments clefs où les possibilités d'influencer l'élaboration des politiques sont les plus nombreuses³¹.

70. Sur le plan de l'élaboration des politiques, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, l'un des principaux obstacles qui font que les femmes n'ont pas une véritable influence vient du fait que les organes qui détiennent le pouvoir commercial, financier et économique, à tous les niveaux, sont dominés par les

³¹ E/CN.6/2006/13.

hommes et se sont toujours refusés à intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes. Il est rare que des femmes soient affectées à ces commissions³², elles s'occupent souvent de questions sociales, telles que l'éducation, la main-d'œuvre et la culture.

71. Il importe de reconnaître également que si les femmes occupant des postes de responsabilité sont mieux à même que les hommes de représenter les besoins, les priorités et les contributions des femmes, un bon nombre d'entre elles sont cependant issues de l'élite et peuvent n'être que très peu au fait de la situation des femmes défavorisées. Il reste à mettre en place des mécanismes visant à garantir une meilleure représentation des intérêts des femmes défavorisées au niveau des organes décisionnaires de l'État.

IV. Conclusions et recommandations

72. Il convient de reconnaître que malgré leur grande vulnérabilité face à la pauvreté, les femmes sont des agents essentiels du développement et de la lutte contre la pauvreté.

73. Les analyses des rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont révélé qu'on a manqué de saisir les occasions pour recenser et aborder de façon exhaustive les questions essentielles en matière d'égalité entre les sexes, et de tirer parti de la capacité des femmes de participer au développement et aux efforts visant à lutter contre la pauvreté.

74. Les études ont montré qu'une participation plus grande des femmes à la prise de décisions avait un effet bénéfique sur le développement et la réduction de la pauvreté. Les femmes ont une perspective différente et privilégient de nouveaux cadres d'action ciblés sur les priorités, les besoins et les contributions des femmes et des hommes défavorisés, et sur ceux des enfants. Les femmes qui occupent des postes de décision accordent une plus grande attention aux droits des femmes et des enfants, ainsi qu'à des questions critiques comme la violence.

75. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies ont pris des mesures visant à accroître le nombre de femmes à des postes de décision et renforcer leurs capacités en tant qu'agents du changement, mais il faut accélérer les interventions dans ce domaine. Il convient de renforcer le pouvoir d'action des femmes afin qu'elles puissent participer véritablement et activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté.

76. L'Assemblée générale souhaitera peut-être engager les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres acteurs concernés :

a) À veiller à intégrer de façon explicite une perspective soucieuse d'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi de toutes les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, ainsi que lors de

³² PNUD, *Participation politique des femmes et bonne gouvernance : Les défis du XXI^e siècle*, New York, 2000.

l'établissement de rapports notamment grâce aux documents nationaux de stratégie pour la réduction de la pauvreté et à l'établissement de rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) À élaborer des méthodes et des outils, et à renforcer les capacités, afin de faire en sorte qu'une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes soit définie et intégrée aux domaines où ce n'est pas le cas jusqu'à présent, tels que le commerce, l'infrastructure et la finance;

c) À encourager une concertation plus efficace avec les mécanismes nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes, les associations féminines et les réseaux de femmes, ainsi que leur participation, dans le cadre des politiques et des stratégies nationales, notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

d) À favoriser la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les domaines d'intervention, en particulier dans les domaines où elles sont sous-représentées, tels que le commerce, l'infrastructure et l'économie, grâce à la définition de cibles et d'objectifs concrets, de quotas législatifs et de mesures temporaires spéciales;

e) À veiller à ce que les femmes participent à différents niveaux aux commissions parlementaires et aux autres commissions essentielles pour le développement et lutte contre la pauvreté, et à encourager ces commissions à collaborer effectivement avec les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes, les associations féminines et les réseaux de femmes;

f) À recenser les difficultés d'ordre général qui empêchent les femmes de participer véritablement à la prise de décisions publique afin de faire en sorte qu'il soit tenu compte des priorités, besoins et contributions des femmes, notamment : en favorisant l'accès à la formation; en élaborant des mesures permettant de concilier les responsabilités familiales et professionnelles; et en se départissant des stéréotypes sexistes lors des nominations et des promotions;

g) À mener des études approfondies quantitatives et qualitatives, en procédant notamment à la collecte de données ventilées par sexe, portant sur l'incidence et l'efficacité de la participation des femmes à la prise de décisions, notamment s'agissant du développement et de la lutte contre la pauvreté, y compris en recensant et en analysant les obstacles d'ordre social et institutionnel auxquels se heurtent les femmes aux niveaux local, national et international.